

Faire la fête... sans déranger ses voisins !

Les règles à respecter dans la salle des fêtes, le patio et le parking

Il est normal de mettre de la musique lors d'une fête, mais il ne l'est pas de perturber le voisinage... Alors attention au vacarme !



À quel moment peut-on parler de tapage nocturne ?

Selon les termes de la circulaire du 27 février 1996, entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir : des appareils de diffusion du son et de la musique, des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés, des activités occasionnelles, fêtes familiales etc...

Alors il faut éviter de faire beaucoup de bruit, sous peine de sanctions : baissez la musique, ne faites pas claquer les portières, ne parlez pas trop fort, et ne démarrez pas brusquement dans le parking !



Pour tous irrespects de la charte, vous risquez l'intervention de la gendarmerie et ses conséquences.

L'occupant de la salle

Le responsable légal :

Téléphone portable

Téléphone fixe :

Signature

Téléphone portable :

Signature :